

Conditions générales

<p>1. GÉNÉRALITÉS ✓</p> <p>1.1 ACCEPTATION Toute livraison de déchets est considérée comme une acceptation implicite des présentes conditions générales (CG).</p> <p>1.2 BASES LÉGALES ⚡</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) - Ordonnance du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED) - Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) - Ordonnance du 14 janvier 1998 sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) - Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 concernant les listes pour les mouvements de déchets - Ordonnance du 26 avril 2017 sur la radioprotection (ORaP) - autres lois et ordonnances applicables. 	<ul style="list-style-type: none"> - souches, troncs d'arbres, dimensions maximales acceptés 300 cm (L) par 30 cm (Ø/l/h) restes de cuisine crus et cuits (sauf restes de poissons, viandes cuites et crues, os) - épiluchures, coquilles d'œufs, marcs de café/thé - fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations) - paille, foin. <p>Les bio-déchets sont acceptés dans les Centres Logistiques Régionaux (CLR) de Vadec SA de Colombier/NE et de La Chaux-de-Fonds. ⚠</p> <p>2.2.2 refusés ✗</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les déchets biodégradables qui n'entrent pas dans la fabrication de compost (litières d'animaux domestiques, vaisselle compostable, sachets et capsules de thé et café, langes, etc.) - lavures d'établissements publics - restes de poissons, viandes cuites et crues, os - litières minérales et excréments d'animaux - attaches, ficelles, sacs d'aspirateurs, filtres divers - mégots de cigarettes, cendres de bois, suie - copeaux de tronçonnage, bois traité - plantes à problèmes (notamment rumex, chardons, néophytes) - toutes matières non-compostables. 	<p>3.1.3 Accessibilité aux sites ➔ Vadec SA se réserve le droit de refuser l'accès aux sites à tous livreurs qui ne respectent pas les règles de sécurité et/ou les instructions données par le personnel de Vadec SA et qui par leurs actes intentionnels ou non pourraient mettre en danger leur vie ou celle d'autrui.</p> <p>3.1.4 Radioactivité ☢ Des mesures de présence de radioactivité dans les déchets sont effectuées automatiquement au moment du passage sur les balances de nos 2 sites. La vitesse d'accès maximale de 5 km/h doit être respectée. En cas de mesures positives, le remettant doit se conformer aux instructions du personnel de Vadec SA.</p>
<p>2. TYPES DE DÉCHETS TRAITÉS ET REFUSÉS PAR VADEC SA</p> <p>2.1 DÉCHETS INCINÉRABLES, DÉPÔT EN FOSSE Ⓞ</p> <p>2.1.1 acceptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères (OM), en provenance des ménages ainsi que les autres déchets dont la composition est analogue - déchets industriels banals (DIB) en provenance de l'industrie et des commerces (avec plus de 250 EPT) ainsi que les centres de tri de déchets, dans la mesure où leur composition et leur conditionnement correspondent aux critères techniques de fonctionnement des installations et pour autant qu'ils figurent sur la liste des tarifs - déchets soumis à autorisation OMoD, selon liste des déchets acceptés par Vadec SA, voir www.veva-online.ch - déchets confidentiels avec remise d'un certificat de destruction - plastiques agricoles et industriels, plastiques issus de refus de tri, déchets de peinture à l'eau. <p>Tous les déchets énumérés ci-dessus doivent avoir un encombrement < 60 cm (L/l/h). ⚠</p> <p>2.1.2 déchetage préalable</p> <p>Les déchets tels que déchets encombrants combustibles (DEC), matériaux de démolition combustibles, troncs d'arbres, bois usagé et/ou traité (voir www.veva-online.ch), etc., ayant un encombrement > 60 cm (L/l/h) nécessitent un prétraitement par déchetage. Dimensions maximales acceptées 300 cm (L) par 30 cm (Ø/l/h).</p> <p>Ils ne sont acceptés que dans les Centres Logistiques Régionaux (CLR) de Vadec SA de Colombier/NE et de La Chaux-de-Fonds.</p> <p>2.1.3 refusés ✗</p> <p>Tous déchets présentant un risque pour la santé des travailleurs, ne garantissant pas un traitement respectueux de l'environnement ou pouvant perturber ou endommager les installations, tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets carnés - déchets d'incendie encore chauds ou incandescents - déchets de chantier non triés - déchets liquides ou non déshydratés - déchets soumis à autorisation OMoD hors liste des déchets acceptés par Vadec SA, voir www.veva-online.ch - déchets radioactifs - déchets liquides inflammables comme les solvants et l'essence - explosifs, articles pyrotechniques ou produits auto-inflammables - matières présentant un danger d'explosion ou d'incendie (poussières organiques) - matières sous forme puvérulente (poudres, flocons, etc.) - pneus - produits et matériaux d'isolation (laine de pierre et laine de verre) - balayures de routes - etc. 	<p>2.3 DÉCHETS RECYCLABLES ♻</p> <p>2.3.1 acceptés ✓</p> <ul style="list-style-type: none"> - papiers propres - cartons propres - bouteilles en verre - verre plat ou vitrages - ferraille et fers légers - aluminium et fer blanc - capsules Nespresso - PET - piles, accus - ampoules, néons - toners d'imprimantes - appareils frigorifiques, électriques, électroniques, SENS, SWICO de toutes sortes - matériaux inertes (métaux, miroirs, céramique, terre, pierres, béton, gravats, plâtre, etc.) - câbles électriques. <p>Tous les déchets recyclables ne sont acceptés qu'au Centre Logistique Régional (CLR) de Colombier/NE, excepté le papier et le carton qui sont également repris au Centre Logistique Régional (CLR) de La Chaux-de-Fonds. ⚠</p> <p>2.3.2 refusés ✗</p> <ul style="list-style-type: none"> - bouteilles de gaz, récipients métalliques qui pourraient contenir des résidus de produits inflammables - pneus - huiles minérales et végétales - flaconnages - textiles - batteries de voiture 	<p>3.2 REMETTANTS</p> <p>Le remettant, en livrant ses déchets à Vadec SA ou en faisant livrer ses déchets à Vadec SA par un livreur de déchets, reconnaît avoir une dette envers Vadec SA. Les dettes seront acquittées selon le point 4.</p> <p>3.3 VADEC SA ✓</p> <p>3.3.1 Généralités</p> <p>Vadec SA porte, dans le cadre du mandat de prise en charge qui lui est confié, l'entière responsabilité pour tout dommage causé par un comportement intentionnel ou gravement fautif de son personnel. Aucune autre responsabilité ne pourra lui être imputée d'aucune manière. Pour des raisons de sécurité, le site est sous surveillance vidéo.</p> <p>3.3.2 Audits de conformité</p> <p>Vadec SA se réserve le droit de procéder sans préavis à des audits de livraisons de déchets. En cas de non-conformité des déchets, tous les frais inhérents à l'audit seront facturés au remettant au prix de CHF 200.-/h de travail (homme/machine). Les coûts additionnels de traitement des déchets non-conformes ainsi que des frais administratifs seront facturés en sus.</p>
<p>2.2 BIODÉCHETS ♻</p> <p>2.2.1 acceptés ✓</p> <ul style="list-style-type: none"> - matières organiques compostables (feuilles, gazon, déchets de jardin, etc.) 	<p>2.4 BOUES DE STEP</p> <p>2.4.1 acceptés ✓</p> <ul style="list-style-type: none"> - boues de STEP digérées et déshydratées ayant une siccité (quantité de matière sèche) de 20 à 35%. <p>2.4.2 refusées ✗</p> <ul style="list-style-type: none"> - boues de STEP non digérées et/ou contenant tous corps étrangers pouvant endommager les installations. <p>En cas de doute sur l'acceptabilité de tous les types de déchets décrits aux points 2.1 à 2.4., prière de se renseigner au n° ci-contre. ⚠</p> <p>3. RESPONSABILITÉS</p> <p>3.1 LIVREURS DE DÉCHETS</p> <p>3.1.1 Généralités</p> <p>Le livreur de déchets est responsable du contenu de son véhicule, de la déclaration exacte de la marchandise livrée, de la provenance des déchets et de l'adresse du remettant. Il a l'obligation d'informer d'éventuelles irrégularités. Il prend en charge les frais liés à l'évacuation et au traitement de déchets non-conformes ainsi que les coûts causés aux installations par ces derniers.</p> <p>3.2.2 Sécurité 👁</p> <p>Le livreur de déchets s'engage à respecter scrupuleusement les règles de sécurité qui prévalent sur le site et se conforme aux instructions données par le personnel de Vadec SA.</p>	<p>4. FACTURATION ET TARIFS</p> <p>4.1 TARIFS</p> <p>Tous les tarifs s'entendent sans transport, en tonne (t) et sans TVA (HT); les tarifs en vigueur font partie intégrante des présentes conditions générales et sont publiés sur www.vadec.ch; seule la version publiée en ligne fait foi</p> <p>4.2 PETITS MONTANTS/CAS PARTICULIERS</p> <p>Tous les montants dus inférieurs à CHF 50.- sont encaissés au comptant. Vadec SA se réserve le droit d'exiger le paiement au comptant pour des montants supérieurs en cas de doute sur la solvabilité</p> <p>4.3 NOUVEAUX CLIENTS/CLIENTS PONCTUELS</p> <p>Les montants dus sont encaissés au comptant ou contre facture après signature du bon de pesée valant reconnaissance de dette.</p> <p>4.4 CLIENTS DISPOSANT D'UN COMPTE</p> <p>Les livraisons sont encaissées contre facture à 30 jours net.</p> <p>5. DIVERS</p> <p>5.1 N° DE TÉLÉPHONE ET RENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - tél: +41 32 967 68 01 - fax: +41 32 967 68 10 - courriel: info@vadec.ch - site internet: www.vadec.ch - MEMODéchets: www.memodechets.ch. <p>5.2 N° TVA CHE-114.132.393 TVA</p> <p>5.3 OÙ NOUS TROUVER La Chaux-de-Fonds:</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège et UVTD: rue de l'Industrie 39 - CLR: rue de la Charrière 140 <p>Colombier NE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - UVTD: rue de Cottendant 1 - CLR: rue de Cottendant 5. <p>5.4 HEURES D'OUVERTURES</p> <p>Selon horaires affichés aux entrées des sites ainsi que sur www.vadec.ch.</p> <p>6. FOR</p> <p>Pour tous les litiges pouvant survenir entre les parties contractantes, les tribunaux ordinaires compétents sont ceux du siège de Vadec SA.</p>